



D.2019.02.06.1.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

1 – TOULOUSE AEROSPACE-RESEAU STRUCTURANT**1.6 – Modification de la composition du Conseil Scientifique**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération cadre D 2016.02.10.1.1 du 10 février 2016, le Comité Syndical a délibéré sur la définition et l'organisation du projet de nouvelle ligne de métro de l'aire métropolitaine toulousaine, dite « TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS ».

Par délibération D 2016.03.30.1.1 en date du 30 mars 2016, le Comité Syndical a actualisé le périmètre d'étude et l'option aéroport dans la définition du projet Toulouse Aerospace Express et son organisation.

Le projet Toulouse Aerospace Express répondant aux conditions prévues aux articles R.121-1 et suivants du code de l'environnement, le Président de Tisséo Collectivités a saisi le 22 avril 2016 la Commission Nationale du Débat Public.

Par décision n°2016/13/TAE/1, la Commission Nationale du Débat Public a décidé que le projet de nouvelle ligne de métro « Toulouse Aerospace Express » ferait l'objet d'un débat public. Le débat public a été organisé par une Commission Particulière du Débat Public désignée à cet effet.

Le débat public s'est déroulé du 12 septembre 2016 au 17 décembre 2016.

Considérant :

- l'ambition du projet, à la hauteur des enjeux de développement, d'attractivité et de cadre de vie de la métropole,
- les enjeux relatifs aux procédures et à la concertation,
- les conclusions du bilan du débat public dressé par le Président de la CNDP,
- le compte-rendu du débat public établi par le Président de la CPDP,

il a été préconisé la création d'un Conseil scientifique tel qu'évoqué par Tisséo Collectivités dans son dossier de maîtrise d'ouvrage initial présentant les garanties déontologiques et de neutralité attendues d'un tel organisme.

Par délibération D 2017.03.29.3.2 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a délibéré sur la mise en place de ce Conseil scientifique indépendant composé d'experts dont la fonction essentielle est de veiller à la complétude et à la pertinence des études et démarches entreprises par Tisséo Collectivités.

Par délibération D 2017.05.24.3.1 du 24 mai 2017, le Comité Syndical a délibéré sur la composition et le programme de travail du Conseil scientifique.

Faisant suite à la démission, au décès et à l'empêchement de membres, la présente délibération prend acte de la modification de la composition du Conseil Scientifique et précise le programme de travail du Conseil pour 2019.

Composition du Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique de Toulouse Aerospace Express a pris note de la démission de Patrick Vandevorde, son Président depuis mars 2017, et a élu à l'unanimité son nouveau Président Emile Quinet, Professeur émérite à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, professeur à l'École des Ponts ParisTech et membre de l'Académie des technologies.

Par ailleurs, le Conseil Scientifique se trouve diminué de 3 membres suite de la démission de Patrick Vandevorde, du décès de Claude Gressier et de l'empêchement de Jean-Noël Sarrailh.

Accusé de réception en préfecture
N° 125 500 88 2019-02-08-20190206-1-6D-
DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

Ainsi, aux côtés d'Emile QUINET nommé Président du Conseil Scientifique et des 5 autres membres (Guillemette GUILBAUD, Marc IVALDI, Robert MARCONIS, Umberto PISU, Jean-Claude PRAGER) sont nommés deux nouveaux membres :

- **Jean-Paul Ourliac**, ingénieur général des ponts et chaussées retraité, il préside notamment le conseil de surveillance du port de Marseille, et est vice-président du comité d'expert sur l'évaluation des investissements publics placé auprès de France Stratégie et du Secrétariat Général pour l'Investissement.
- **Jean Frébault**, ingénieur général des ponts et chaussées en retraite, a notamment été président de la section urbanisme du conseil général des ponts et chaussées, c'est un spécialiste reconnu en urbanisme, auteur de nombreuses publications sur le sujet ; il est membre du conseil de développement du Grand Lyon, dont il a été président après sa retraite.

Programme de travail

Les missions du Conseil Scientifique se poursuivent en 2019 et ce, jusqu'à l'obtention de la DUP, prévue fin 2019. Cette durée pourra être ajustée par délibération du Comité Syndical.

Si les années 2017 et 2018 ont été marquées par une mobilisation importante du Conseil Scientifique notamment sur les études des alternatives, le principe retenu pour 2019 est de mobiliser en tant que de besoin les experts lors des différentes phases à venir du projet Toulouse Aerospace Express (SGPI, enquête publique....).

Trois grands chantiers sont attendus :

- Avis sur l'évaluation socio-économique des opérations TAE et CLB ;
- Accompagnement auprès du SGPI ;
- Accompagnement pour les éléments à préparer au cours de l'enquête publique et en réponse à la commission d'enquête (ex : étude des alternatives, cohérence urbanisme-transport, socio-économie, soutenabilité budgétaire...).

Les modalités de fonctionnement, exposées dans la délibération D.2017.03.29.3.2 en date du 29 mars 2017, restent inchangées.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la composition et le programme de travail du Conseil scientifique ;

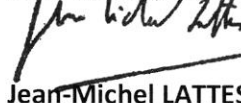
ARTICLE 2 : DONNE tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision ;

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190208-20190206-1-6D-
DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019